

## AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LES DROITS DU CANADA SUR LE PLATEAU CONTINENTAL AU LARGE DE L'ÎLE FRANÇAISE DE SAINT-PIERRE

**M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement a-t-il décidé de s'adresser à la Cour internationale de Justice pour établir nos droits sur le plateau continental au large de l'île française de Saint-Pierre?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Aucune décision n'a encore été prise, monsieur l'Orateur. Le différend entre le gouvernement français et nous-mêmes fait encore l'objet de pourparlers.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

### LA PROLONGATION DE L'AIDE DE TRANSITION AUX TRAVAILLEURS DE L'AUTOMOBILE

**M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Pourrait-il nous dire si les prestations d'aide de transition aux travailleurs de l'automobile qui devaient expirer à la fin du mois seront prolongées?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, je devrai vérifier si une annonce à été faite pendant mon absence.

**M. l'Orateur:** Passons à l'ordre du jour.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### LES TRAVAUX DES SUBSIDES

#### JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LE FINANCEMENT DES DETTES PUBLIQUES AU MOYEN DE PRÊTS SANS INTÉRÊT CONSENTIS PAR LA BANQUE DU CANADA

[Français]

**M. René Matte (Champlain) propose:**

Que, devant l'impuissance du gouvernement à combattre efficacement l'augmentation effarante du fardeau des dettes publiques, cette Chambre est d'avis que le secteur public de l'économie canadienne, comprenant le gouvernement fédéral, les provinces, les municipalités et les commissions scolaires, soit financé par des prêts sans intérêt émanant directement de la Banque du Canada, remboursables au rythme de la dépréciation des biens créés.

—Monsieur le président, c'est une théorie universellement acceptée par les économistes orthodoxes, et appliquée par tous les gouvernements, que les dépenses gouvernementales ne peuvent être financées que par les taxes et

[M. Mather.]

les impôts ou, encore, au moyen d'emprunts qui finissent par se traduire par des taxes, quand il s'agit de payer les intérêts sur les sommes dues et de rembourser le capital.

Le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les administrations municipales, ainsi que les commissions scolaires, ont besoin d'argent pour s'administrer, pour payer les fonctionnaires, pour financer les travaux publics, les services publics, pour construire des routes et des ponts, pour construire des écoles, des universités et des hôpitaux.

Or, comme les gouvernements n'ont pas d'argent, ils doivent aller le chercher quelque part, piger dans les goussets des citoyens, imposer des taxes de vente, des taxes d'accise, prélever de l'argent par l'octroi de permis aux particuliers; ils doivent encore aller chercher de l'argent dans le public par la vente des richesses naturelles, par les profits qu'ils réalisent dans des entreprises qui sont propriétés de la Couronne, comme les «Commissions des liqueurs», par exemple.

Les profits des entreprises publiques comptent pour peu dans les revenus des gouvernements, car la plupart des entreprises publiques subissent des déficits au lieu de réaliser des surplus.

La vente des richesses naturelles ne rapporte que temporairement, c'est-à-dire seulement au moment où s'effectue la vente ou durant la période d'existence de ces richesses.

Quant aux «royautés» que touchent les gouvernements qui cèdent certains droits aux entreprises et aux individus, elles ne sont que des taxes différées, des taxes payées par les entreprises et les individus aux gouvernements et qui sont ensuite reflées aux acheteurs des produits quand les transactions s'effectuent à l'intérieur du pays.

Les emprunts des gouvernements sont des taxes différées que devront payer les contribuables dans cinq ou dix ans. Ce sont des taxes que d'autres générations devront payer. Et pour payer les intérêts sur ces emprunts, il faudra prélever des taxes souvent plus élevées que la valeur des biens et services acquis par ces emprunts.

Pour vous donner une idée des sommes que doivent acquitter les contribuables au seul poste de l'intérêt sur les dettes publiques, je citerai quelques statistiques relativement à certains éléments de la dette publique au Québec.

La dette de la province de Québec, au 31 mars 1969, était de \$2,022,858,854. L'intérêt à payer sur cette dette est de \$120,507,300, ce qui fait un intérêt quotidien de \$330,157.

L'Hydro-Québec, au 31 décembre 1967, avait une dette de \$2,213,263,653; l'intérêt s'élevait à \$120,538,440 ou \$330,242 par jour. Selon les chiffres de 1968, le montant d'intérêt à payer quotidiennement s'élevait à \$700,000.